

Les relations d'EDF avec les PME

- ◎ Le 11 février 2010, EDF, représentée par Bruno CRESCENT, Directeur des Achats, a signé une charte **inter-entreprises** visant à améliorer les relations avec nos fournisseurs PME. 10 engagements y figurent. Citons à titre d'exemple :
 - Assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs
 - Intégrer la problématique environnementales
 - Réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordres et fournisseurs.
- ◎ L'ambition est de disposer en France d'un tissu de PME solides et de les aider à se développer.
- ◎ Pour les entreprises telles qu'EDF, les freins essentiels à un plus grand appel aux PME résident :
 - d'un point de vue réglementaire, dans les règles de la Directive 2004/17 et de ses textes d'application,
 - dans la question des risques de dépendance, à examiner au cas par cas dans les stratégies d'achat (répartition possible des marchés),
 - dans la difficulté pour une grande entreprise de trouver et connaître les PME.



Les relations d'EDF avec les PME

- ◎ Dans ce contexte, différents leviers d'actions peuvent être utilisés en cohérence entre les Directions métiers et la Direction des Achats :
 - faire mieux connaître les PME,
 - mettre en œuvre de façon adaptée et lorsque cela est pertinent, des leviers tels que :
 - le lotissement du marché,
 - favoriser l'alliance de PME avec d'autres fournisseurs (GME,...),
 - pour les marchés inférieurs au seuil de la Directive européenne, une plus grande intégration des PME dans le panel des fournisseurs à consulter,
 - pour les marchés supérieurs aux seuils, l'utilisation de la règle des « petits lots » afin d'associer des PME à des affaires complexes.